

Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil
Séance du 12/03/2024

Nombre de membres
En exercice : 14

L'an deux mil vingt-quatre, les douze mars à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 04/03/2024

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, Brigitte BOUCHE, Isabelle RIEU et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Sylvain ACHARD. René BLANC.

Procurator(s) : Géraldine ROCHETTE à Brigitte BOUCHE, Corentin CHAMBREY à Isabelle HOSTIN, Rémy BARRY à Bernard COMPTOUR

Absent(s) non excusés/non représentés : Thierry ARENDS

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet	PROJET STATION PHOTOVOLTAIQUE : CHOIX D'UN MAITRE D'OEUVRE
-------	---

Nomenclature	1.6 Acte relatif à la maîtrise d'œuvre	Rapporteur	Christophe PAL
--------------	--	------------	----------------

La Commune du Monteil dispose de plusieurs bâtiments communaux situés près du bourg. L'optimisation des dépenses énergétiques de ce parc immobilier fait partie des préoccupations majeures de la municipalité du Monteil. C'est pourquoi, la Commune étudie depuis plusieurs mois les différents scénarios possibles et intéressants à mettre en place pour à la fois engager une politique de décarbonation (les bâtiments communaux étant actuellement chauffés au gaz ou fioul) et pour réduire les dépenses grandissantes d'énergie qui pèsent de plus en plus lourd sur son budget de fonctionnement. L'orientation retenue est celle du photovoltaïque sur la toiture du local technique, situé Rue des Serres qui présente les meilleures dispositions pour ce type d'installation. Pour réaliser ces travaux, il conviendra préalablement de remplacer la toiture en plaque fibro amianté par du bac acier isolé. Mais face à la complexité de ce type de travaux, la commission des travaux propose de retenir un maître d'œuvre pour accompagner les élus dans leurs choix et dans les diverses démarches à réaliser. Considérant qu'en l'absence de permis de construire (une Déclaration Préalable sera nécessaire), il n'est pas nécessaire d'avoir recourt à un Architecte, la commission propose de retenir un bureau d'études.

Pour mener cette mission de maîtrise d'œuvre, sous couvert de la commission des travaux, M. le Maire propose de retenir le bureau d'études AVP INGENIERIE de Brives-Charensac, en application de l'article R2122-8 du CCP, qui propose ses services moyennant un coût global s'élevant à 24750 € HT (incluant également les honoraires d'AVP économie et de IESTB conformément au tableau de répartition ci-dessous).

MONTANT HONORAIRES	AVP INGENIERIE	AVP ECONOMIE	IESTB
Mise en place photovoltaïque sur le local technique (de la phase DIAG à l'AOR)	16500,00 € HT	5250.00 HT	3000.00 HT
	3300,00 € tva	1050,00 tva	600,00 tva
	19800,00 TTC	6300,00 TTC	3600,00 TTC

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De retenir AVP INGENIEIRE pour mener la mission de maître d'œuvre dans le cadre des travaux toiture/photovoltaïque sur le local technique communal, selon la proposition établie pour le montant décrit

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		13
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
René BLANC

Le Maire
Christophe PAL


